

DECISION N°2026-004

Le Président

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,
- Vu la délibération n°21 du 26 mai 2026 portant élection de Mr Philippe Baubay en tant que Président du SMTD 65,
- Vu la délibération n° 23 du 26 mai 2026 chargeant par délégation le Président de procéder à la négociation et à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et au réaménagement de la dette syndicale et à passer à cet effet les actes nécessaires,
- Vu l'état des investissements inscrits au BP 2026 amortissables sur une période de 20 ans,
- Considérant la nécessité de contractualiser un emprunt d'un montant de 750 000 € amortissable sur une période de 20 ans,
- Considérant l'inscription de la dépense au BP 2026.

DECIDE

Article 1^{er} : Il est décidé de contractualiser avec la Banque Postale un emprunt d'un montant de 750 000 € ayant les caractéristiques suivantes :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 750 000 €

Durant du contrat de prêt : 20 ans et 1 mois

Objet du contrat de prêt : financer des travaux d'étanchéité sur casier de stockage, réaliser une unité de séchage de boues, modifier le réseau d'assainissement des EP, réaliser un quai de transfert de déchet, réaliser une aire de stockage de compost

Tranche obligatoire à taux fixe du 01/09/2026 au 01/10/2046

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 750 000 €

Versement des fonds : 750 000 € versés automatiquement le 01/09/2026

Taux d'intérêt annuel : 4,07%

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission :

Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt.

Article 2^{ème} : la présente décision sera inscrite au registre des décisions du syndicat.

Fait à Ibos le 22/06/2026

Le Président

Certifie le

Affiché le .28/07/2026

Ph.Baubay

Signé par Philippe BAUBAY
(SM DEPARTEMENTAL DE
TRAITEMENT DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES),
Président
Date: 23/06/2026 12:13:34